



1.
**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.429/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

30 janvier 2017
Original : anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins

Madrid, Espagne, 28 février-2 mars 2017

Point 6 de l'ordre du jour : Modèles de métadonnées sur les déchets marins et protocoles de surveillance

Modèles de métadonnées sur les déchets marins

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Introduction : | 1 |
| Vers une méthode de préparation de rapports et de données sur les données et les métadonnées relatives aux déchets marins pour la Méditerranée basé sur un Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) | 2 |
| Bases de données existantes sur les déchets marins | 3 |
| Analyse détaillée des rapports de métadonnées existants sur les déchets marins | 3 |
| Éléments principaux nécessaires à l'élaboration d'un rapport relatif aux métadonnées sur les déchets marins en Méditerranée..... | 7 |

Introduction :

1. Le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (Décision IG21/7 - COP 18, Istanbul, Turquie, 2013) comprend des dispositions spécifiques sur l'évaluation et la surveillance des déchets marins.

2. L'article 11 de ce Plan régional comprend des dispositions spécifiques sur l'Évaluation des déchets marins en Méditerranée. Les Parties contractantes, dans le cadre de l'Approche écosystémique (EcAp), doivent évaluer l'état des déchets marins, l'impact des déchets marins sur l'environnement marin et côtier et sur la santé humaine ainsi que les aspects socio-économiques de la gestion des déchets marins en se basant sur des méthodologies coordonnées et, si possible, convenues, des programmes nationaux et des enquêtes de surveillance. En outre, le Secrétariat préparera tous les six ans un rapport d'évaluation pour la Méditerranée en s'appuyant sur les résultats des programmes nationaux de surveillance et des mesures appliquées en vue de traiter les questions prioritaires et les principales lacunes en matière d'information et de données.

3. L'article 12 du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée comprend des dispositions spécifiques sur la mise au point de Programmes de surveillance des déchets marins en Méditerranée. Sur la base des objectifs écologiques et du programme intégré de surveillance de l'Approche écosystémique (EcAp) et en synergie avec les directives et documents internationaux et régionaux pertinents, les Parties contractantes, en s'appuyant sur les propositions du Secrétariat, engageront les actions suivantes :

- a. Préparer le Programme régional de surveillance des déchets marins, dans le cadre du programme intégré de surveillance régionale ;
- b. Établir d'ici 2016 une Banque régionale de données sur les déchets marins qui devrait être compatible avec d'autres bases de données régionales ou internationales ;
- c. Mettre en place d'ici 2014 le Groupe d'experts sur le Programme régional de surveillance des déchets marins, dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique.

4. Le Programme national de surveillance des déchets marins doit également être conçu d'ici à 2017 et devra tenir compte de la nécessité d'harmonisation et de cohérence avec le programme régional intégré de surveillance fondé sur l'approche écosystémique et conforme aux autres mers régionales.

5. Au cours de la 19^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Barcelone, les pays méditerranéens ont adopté en 2016 le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes (IMAP - décision IG.22/7¹) en s'engageant à évaluer et à surveiller deux indicateurs communs et un indicateur candidat pour l'Objectif écologique 10 (OE10) ; Déchets marins :

- Indicateur commun 22 : Tendances des quantités de déchets ayant échoué et/ou déposés sur le littoral (y compris l'analyse de leur composition, leur répartition spatiale et, si possible, leur origine) ;
- Indicateur commun 23 : Tendances des quantités de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et sur les fonds marins.
- Indicateur candidat 24 : Tendances des quantités de déchets ingérés par des organismes marins, en particulier les mammifères marins, les oiseaux marins et les tortues marines sélectionnés ou dans lesquels ils s'emmêlent.

¹ <https://wedocs.unep.org/rest/bitstreams/8385/retrieve>

6. La collecte de données sur les déchets marins se développe rapidement à l'échelle régionale en Méditerranée. Le fait que les déchets marins occupent une place importante dans les agendas nationaux, européens et mondiaux, du point de vue des politiques et de la science, rend les possibilités de financement de plus en plus disponibles pour soutenir les initiatives et les projets qui donnent lieu à de nouvelles connaissances (c'est-à-dire des productions de données) sur les déchets marins. Tenant également compte de la nécessité d'élargir la surveillance des déchets marins à l'échelle régionale, cela conduira à une production et à un flux de données importants qui doivent être gérés de façon efficace et effective. Les données bien gérées doivent être stockées au bon endroit (c'est-à-dire dans une base de données), disponibles au bon moment (réaction immédiate), au bon format (validées, standardisées, les données sont rendues utilisables) et doivent être disponibles pour tous les utilisateurs intéressés (usage régi).

7. Aujourd'hui, les données sur les déchets marins en Méditerranée sont encore incohérentes et parfois, elles sont non comparables et géographiquement limitées à la partie nord de la Méditerranée. L'image des déchets marins est toujours fragmentée et plusieurs aspects des déchets marins (déchets marins sur les plages, déchets sur les fonds marins, microplastiques flottants, etc.) ne peuvent être évalués à l'échelle régionale. Le stockage et la gestion appropriés de toutes les données qui deviendront disponibles dans un avenir proche devient ainsi un réel défi.

8. À la suite de la mise à jour ou de la révision des programmes nationaux de surveillance existants des Parties contractantes conformément aux critères d'évaluation du Programme intégré de suivi et d'évaluation (IMAP), il est nécessaire de communiquer des données dont la qualité est garantie sur les déchets marins. Les données doivent être déclarées selon un modèle régional commun de rapport de surveillance conforme à une base de données régionale correspondante. À cet égard, le Secrétariat a préparé le présent document présentant l'état d'avancement des bases de données existantes sur les déchets marins et les modèles correspondants de rapports sur les données et les métadonnées pour faciliter l'élaboration des modèles de rapports IMAP relatifs aux déchets marins.

Vers des rapports sur les données et les métadonnées relatives aux déchets marins pour la Méditerranée basés sur un Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)

9. Les parties contractantes sont à divers stades de la révision de leurs programmes nationaux de surveillance pour les deux indicateurs communs IMAP sur les déchets marins et sont encouragés à envisager également de piloter le suivi de l'indicateur candidat relatif aux déchets ingérés. Afin d'établir une base de données harmonisée et comparable pour la Méditerranée, des méthodes communes d'échantillonnage, d'analyse et de communication de données sont nécessaires. Le Secrétariat apporte son soutien aux Parties contractantes à cet égard par les actions suivantes :

- i. Élaboration de fiches d'orientation sur les indicateurs, concernant les méthodologies d'échantillonnage et d'analyse d'ici 2017. Celles-ci s'appuient sur le document d'orientation IMAP préparé et présenté à la 19^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Barcelone en 2016 et seront examinés par les Parties contractantes pour soumission aux Points focaux du PAM et de l'ÉcAP en septembre 2017.
- ii. Élaboration de modèles de données et de métadonnées pour les deux indicateurs communs sur les déchets marins.
- iii. Élaboration d'un système d'information par le Centre d'activités régional sur l'information (INFO/RAC) pour l'intégration des données de suivi IMAP.

10. Les modèles de données et de métadonnées élaborés seront intégrés au système d'information en ligne, de manière à permettre aux Parties contractantes de communiquer à l'avenir des données et des

métadonnées en ligne. Un protocole de contrôle de la qualité des données sera élaboré et appliqué pour assurer le contrôle qualité de la base de données.

11. Une fois qu'une approche standardisée et comparable est mise en œuvre pour l'échantillonnage, la manipulation et l'analyse des indicateurs de déchets marins, les futures évaluations à l'échelle de la Méditerranée seront plus précises pour rendre compte de l'état actuel des déchets marins (et des autres indicateurs liés à l'IMAP) et pour évaluer si un Bon état écologique est atteint ou non.

12. Un problème important qui subsiste encore est la soumission de données de qualité garantie assorties des métadonnées les mieux adaptées. Les métadonnées sont des données qui décrivent d'autres données en résumant les informations de base sur les données, ce qui peuvent ensuite faciliter les conclusions et le travail à l'aide des données. La capacité de filtrer les données au moyen de métadonnées facilite considérablement la recherche d'un aspect spécifique, en particulier pour les déchets marins. La valeur des métadonnées réside dans leur capacité à classer et à organiser plus efficacement les renseignements, ainsi qu'à mieux cerner les données soumises en fournissant plus de renseignements et des informations de meilleure qualité pour alimenter les grandes initiatives sur les données, l'automatisation, la conformité, le partage de données, la collaboration et plus encore.

Bases de données existantes sur les déchets marins

13. La création de bases de données spécifiques sur les déchets marins est hautement souhaitée et de telles initiatives doivent être encouragées à l'échelle régionale. Au cours de la dernière année, des projets et des initiatives ont essayé à plusieurs reprises de mettre au point des bases de données sur les déchets marins. Le projet IPA-Adriatic DeFishGear2, l'application pour smartphones Marine LitterWatch3 (MLW) de l'Agence européenne pour l'environnement (EEA), le projet MARLISCO4 de FP7 et le projet MEDITS (Suivi international au chalut de fond en Méditerranée)⁵ sont quelques exemples des bases de données créées sur les déchets marins. La Commission OSPAR pour la protection et la conservation du nord-est de l'Atlantique et de ses ressources a créé un bon exemple de base de données régionale sur les déchets marins sur les plages⁶. La base de données d'OSPAR sur les déchets sur les plages stocke les données sur les déchets marins collectés sur des plages de références en utilisant les directives standardisées d'OSPAR pour la surveillance des déchets marins sur les plages. La base de données en ligne a été créée pour gérer ces données et permettre leur interrogation à l'échelle régionale, sous régionale et de la plage.

14. Ces bases de données sont géo référencées afin d'illustrer dans l'espace les informations collectées sur les types, les quantités, l'abondance et la répartition des déchets marins. Les bases de données doivent être faciles à utiliser pour que les scientifiques, les décideurs et toutes les parties prenantes intéressées puissent y avoir accès et prendre les informations correspondantes qui les intéressent. Les bases de données doivent servir de mécanisme de gestion efficace des données et des informations collectées, assurer un bon flux de données pour mieux guider le jugement scientifique et faciliter la prise de décisions et l'élaboration de politiques à l'échelle locale, nationale et régionale.

Analyse détaillée des rapports existants sur les métadonnées relatives aux déchets marins

²<http://defishgear.izvrs.si/PassAuth/AutoAuth.aspx?ReturnUrl=/defishgear>

³http://www.eea.europa.eu/themes/coast_sea/marine-litterwatch/data-and-results/marine-litterwatch-data-viewer-1

⁴<http://www.marlisco.eu/marine-litter-database.el.html>

⁵ http://www.sibm.it/MEDITS%202011/docs/Medits_Handbook_2016_version_8_042016.pdf

⁶ <http://www.mcsuk.org/ospar/>

15. Le projet IPA-Adriatic DeFishGear a élaboré plusieurs modèles de communication de métadonnées pour faciliter et assurer la bonne gestion des données et des informations soumises. Dix modèles distincts de rapports ont été préparés correspondant à chaque aspect des déchets marins, c.-à-d. les macrodéchets sur les plages, les microdéchets sur les plages, le macrobiote, le microbiote, les déchets liés à la pêche, les macrodéchets à la surface de la mer, les microdéchets à la surface de la mer, la plongée sous-marine à la recherche de macrodéchets à la surface de la mer, le chat à la recherche de macrodéchets à la surface de la mer et les microdéchets sur les fonds marins.

16. Chaque modèle de métadonnées comprend trois feuilles différentes invitant les utilisateurs à fournir des renseignements sur: i) l'emplacement; ii) l'enquête; et iii) les éléments. Ces modèles de rapports ne sont pas identiques et incluent des ajustements et des écarts correspondants en fonction des différents aspects de déchets marins que l'utilisateur compte inclure dans son enquête. Chaque modèle de rapport sur les métadonnées inclut également une feuille comportant une liste détaillée de codes d'éléments (nom, type et code de l'élément). Les informations requises et les caractéristiques connexes sont résumées dans le tableau 1 ci-dessous:

Tableau 1 : Un aperçu des caractéristiques et renseignements requis dans les modèles de rapports sur les déchets marins DeFishGear.

| | |
|--------------------|---|
| Emplacement | Caractéristiques de l'emplacement : pays, compartiment, nom de l'emplacement, coordonnées et longueur de la plage, date, courants marins, vents, orientation de la plage, matériau de la plage et type de plage, etc. |
| | Utilisation de la plage : primaire, secondaire, tertiaire, saisonnière, etc. |
| | Caractéristiques liées à la ville et au développement : distance de la ville, nom de la ville, population, aménagements près de la plage, etc. |
| | Caractéristiques liées aux aliments et boissons : services de restauration, distance par rapport aux services, saisonnalité des services, etc. |
| | Caractéristiques vis-à-vis des navires : distance par rapport à la voie de navigation, navires/an, type de navire prédominant, etc. |
| | Caractéristiques du port : nom du port, distance par rapport au port, type de port, taille du port, etc. |
| | Caractéristiques du cours d'eau : nom du cours d'eau, distance par rapport à l'embouchure du cours d'eau, etc. |
| | Dispositifs d'évacuation des eaux usées |
| | Caractéristiques de nettoyage : nettoyage des plages, méthodes de nettoyage, etc. |
| | Autres données : notes et commentaires supplémentaires, nom et courriel de l'enquêteur |
| Enquête | Caractéristiques d'emplacement |
| | Exemples de fonctionnalités |
| | Caractéristiques de l'enquête |
| | Caractéristiques animales |
| | Éléments agrégés |
| Éléments | Autres données d'enquête ; vii) caractéristiques d'observation |
| | Caractéristiques d'échantillonnage |
| | Informations sur les éléments |

17. Le Suivi international au chalut de fond en Méditerranée (MEDITS) inclut dans son manuel d'utilisation (version 8 - annexe XIII) une proposition pour la collecte de données sur les déchets recueillis lors des relevés au chalut de MEDITS sous la dénomination « L files » (fichiers L) ainsi qu'un protocole

correspondant. Ce protocole a pour but de standardiser la procédure de collecte des données sur les déchets capturés au cours des suivis au chalut de MEDITS. Lors de l'enregistrement des déchets marins trouvés lors des suivis de MEDITS, les informations suivantes sont requises :

- Pays (code ISO);
- Zone (code CGPM) ;
- Navire (code MEDITS) ;
- Année/mois/jour ;
- Numéro de trait ;
- Catégorie de déchets ;
- Sous-catégorie de déchets ;
- Poids total par catégorie par trait ;
- Nombre total par catégorie par trait ;
- Poids total par sous-catégorie par trait ; et
- Nombre total par sous-catégorie par trait.

18. Au total, trente-quatre (34) différentes typologies ont été identifiées, y compris 9 catégories principales (plastique, caoutchouc, métal, verre/céramique/béton, tissu/fibres naturelles, bois travaillé (palettes, caisses, etc.), papier, carton, autres et non précisés), en relation avec les matériaux déchets et 25 sous-catégories liées aux sources et aux principales conclusions sur les déchets.

19. Les données sur les déchets sont présentées sous une forme spécifique à intégrer dans les données sur les traits figurant dans les fichiers d'assistance technique ou fiches AT (caractéristiques du trait), afin d'estimer un indice standardisé de l'abondance totale et par catégories des déchets par kilomètre carré dans le but de faire des recommandations en fonction de l'origine des déchets. Il est obligatoire d'enregistrer ou d'estimer le poids total, quelles que soient les catégories et les sous-catégories ainsi que le nombre d'éléments pour chaque catégorie principale : Il n'est pas obligation d'enregistrer le poids par catégories et le nombre d'éléments par sous-catégorie. Au cas où une grande quantité de déchets sont trouvés, tous les objets de grandes tailles doivent être enregistrés pendant une possible analyse d'un sous-échantillon pour les déchets de petites tailles (p.ex. les couvercles). Les déchets doivent recevoir un code pour le total, la catégorie et la sous-catégorie. Des données détaillées sur le poids total et la composition des déchets doivent être indiquées sous forme spécifique pour les déchets. Les données qualitatives et quantitatives sur les déchets doivent être liées aux données relatives aux caractéristiques du trait (date, code de trait, positions GPS du trait (début et fin), distance de trait, vitesse moyenne, caractéristiques du trait (ouverture horizontale), profondeur du trait, etc.), contenues dans le fichier AT (caractéristiques du trait).

20. La Commission OSPAR pour la protection et la conservation du nord-est de l'Atlantique et de ses ressources a élaboré un questionnaire détaillé et instructif sur déchets sur les plages pour accompagner le formulaire d'enquête sur les déchets marins trouvés le long des côtes de la zone maritime OSPAR.

21. Pour chaque plage de référence OSPAR, un questionnaire doit être rempli par le coordonnateur national. Le questionnaire comprend des renseignements sur l'emplacement et les caractéristiques physiques et géographiques de chaque plage, y compris la proximité de sources possibles de déchets marins. On y trouvera également des questions sur les facteurs qui pourraient aider à expliquer les quantités, les types et la composition des déchets marins trouvés sur cette plage, par exemple les programmes de nettoyage. Le questionnaire fournit des renseignements de base pour l'analyse des données de l'enquête sur les plages. Le coordonnateur est prié de recueillir autant de renseignements pertinents que possibles. Il est conseillé de contacter les autorités locales, régionales ou nationales pour obtenir des renseignements sur les programmes de nettoyage, etc. Pour les questions concernant la proximité par rapport aux voies de navigation, aux embouchures, aux eaux usées, etc., seules les données et les renseignements officiels obtenus auprès des autorités compétentes peuvent être utilisées. Au cas où

les circonstances changent, par exemple, le développement d'une nouvelle zone résidentielle à proximité, le questionnaire doit être mis à jour. Le Questionnaire relatif aux déchets sur les plages contient les renseignements suivants sur les éléments suivants :

- Nom de la plage et Code plage OSPAR ;
- Nom du pays ;
- Largeur et longueur de la plage ;
- Coordonnées GPS : début et fin de l'étendue de plage de 100 m ou 1 km ;
- Courants et vents dominants ;
- Direction de la plage
- Matériaux et topographie de la plage ;
- Utilisation principale de la plage ;
- Accès à la plage ;
- Distance par rapport à la ville la plus proche ;
- Aménagements aux abords de la plage ;
- Points de vente d'aliments et de boissons ;
- Distance par rapport à la voie de navigation la plus proche ;
- Distance par rapport au port le plus proche ;
- Distance par rapport à l'embouchure la plus proche ;
- Emplacement de la plage par rapport aux systèmes d'évacuation des eaux usées ;
- Nettoyage de la plage ; et
- Commentaires et observations supplémentaires ;
- En outre, une carte de la plage et de ses environs ainsi qu'une carte régionale doivent également être soumise.

22. Le formulaire d'enquête d'OSPAR sur la surveillance des déchets marins a été élaboré selon les deux unités d'échantillonnage correspondantes utilisées dans la zone OSPAR : i) 100 mètres : pour identifier tous les déchets marins ; ii) à 1 km : pour identifier des objets généralement supérieurs à 50 cm. Pour les deux unités, un formulaire d'enquête distinct a été créé. Les formulaires d'enquête sur la surveillance contiennent des renseignements sur les éléments suivants :

- Nom de la plage et Code Plage OSPAR ;
- Nom du pays ;
- Nom et coordonnées de l'enquêteur ;
- Données ;
- Dernière opération de nettoyage de la plage
- Déviation par rapport aux 100 mètres déterminés au départ ;
- Conditions météorologiques ;
- Animaux échoués et renseignements connexes ;
- Toute circonstance influençant l'enquête ;
- Tout type et/ou toute quantité de déchets inhabituels ;
- Liste détaillée des déchets marins (Code OSPAR, Code PNUE, nom et type), une pour la zone de 100 mètres et une autre pour la zone de 1 km (pour les éléments de plus de 50 cm) ;
- Présence de granulés ; et
- Observations spéciales.
- Un guide photos détaillé multilingue a été conçu pour faciliter la surveillance et aider les utilisateurs à une meilleure identification et une meilleure classification visuelles des déchets sur les plages.

23. Dans le domaine international, des initiatives visant à lutter contre l'accumulation et les impacts croissants de macro et de microdéchets dans le milieu marin ont été créées au cours des dernières décennies. En particulier, le Programme sur les débris marins (<https://marinedebris.noaa.gov/>) de la

National Oceanographic and Atmospheric Agency (NOAA, États-Unis) dirige les efforts vers l'interface science-politique pour enquêter et prévenir les effets néfastes des déchets marins. Le Programme sur les débris marins de la NOAA est autorisé par le Congrès américain à travailler sur les déchets en vertu de la Loi sur les déchets marins promulguée en 2006 et amendée en 2012. D'autre part, l'initiative International Pellet Watch (IPW) (<http://www.pelletwatch.org/>), engagée et coordonnée par le Japon vise à surveiller la pollution par le plastique à l'échelle mondiale, ainsi qu'à surveiller les POP (polluants organiques persistants) qui utilisent des granulés de résine en plastiques échoués. IPW se fonde sur le fait que les POP sont accumulés dans des granulés de résine (matières premières plastiques) de l'eau de mer environnante par un facteur de millions. Une accumulation analogue se produit avec des fragments de plastique cassés dans l'océan (microdéchets). Les deux programmes proposent un vaste matériel en ligne gratuit, comme des modèles de métadonnées, des modèles de rapports, des stratégies de surveillance, etc., à partir de perspectives scientifiques, éducatives et des intervenants.

Éléments principaux nécessaires à l'élaboration d'un rapport sur les métadonnées relatives aux déchets marins en Méditerranée

[A] Déchets sur les plages

24. Le Secrétariat devrait élaborer un modèle de rapport comprenant des renseignements sur les données et les métadonnées fondées sur des caractéristiques convenues pour assurer l'harmonisation des données soumises et pour faciliter l'évaluation des déchets marins à l'échelle régionale relativement aux déchets marins sur les plages. Cela pourrait être mis en œuvre avec les deux formulaires suivants : un formulaire correspondant à l'identification de la plage (ci-après désigné « Beach ID Form » ou formulaire sur l'identification de la plage) qui sera soumis chaque année pour chaque plage et un autre appelé «Beach Survey Form» (formulaire sur l'enquête sur la plage) qui sera soumis chaque fois qu'une enquête sur les déchets marins sur les plages est réalisée dans le cadre du programme national officiel de surveillance. Les caractéristiques ou éléments suivants sont proposés par le Secrétariat pour insertion sur le «Beach ID Form» et le «Beach Survey Form» correspondants :

25. Le «Beach ID Form» proposé d'inclure les éléments suivants :

- Nom de la plage
- Code national de la plage ;
- Pays ;
- Date ;
- Nom et coordonnées (téléphone, courriel, etc.)
- Largeur de la plage (m) ;
- Longueur totale de la plage (m) ;
- Abords de la plage (par exemple des dunes) ;
- Coordonnées GPS du début des 100 m ;
- Coordonnées GPS de la fin des 100 m ;
- Courants dominants sur la plage ; N/E/S/O ;
- Vents dominants ; N/E/S/O ;
- La direction vers la plage fait face à : N/E/S/O ;
- Type de plage (p. ex. gravier, sable, roches, mixte, etc.) ;
- Tout objet dans la mer influençant les courants ;
- Utilisation principale de la plage (p. ex. populations locales, baignade, bronzage, pêche, surf, etc.) ;
- Accès à la plage (transport public, véhicule privé, à pied, bateau, etc.) ;
- Niveau bas le plus proche ;

- Distance par rapport à la ville la plus proche ;
 - Aménagements aux abords de la plage (O/N) ;
 - Détailler les aménagements ;
 - Points de vente de nourriture et/ou de boissons sur la plage (O/N); ;
 - Distance par rapport aux points de vente de nourriture/boisson des zones d'enquête (m/km) ;
 - Période de l'année où les aliments et les boissons sont ouverts (précisez les mois) ;
 - Distance de la plage par rapport à la voie de navigation la plus proche ;
 - Densité de trafic estimée (nombre de navires/an) ;
 - Distance de la plage par rapport au port le plus proche (km) ;
 - L'entrée du port fait face à la zone d'enquête (O/N) ;
 - Distance de la plage par rapport à l'embouchure la plus proche (km) ;
 - Nom du cours d'eau ;
 - Débit d'eau dans le cours d'eau ou dans l'embouchure du cours d'eau pendant l'enquête (O/N) ;
 - Distance de la plage par rapport à décharge la plus proche ou aux égoûts les plus proches (km) ;
 - Campagnes de nettoyage de plage sur des plages sélectionnées (O/N) ;
 - Fréquence de nettoyage de la plage (indiquez le mois) ;
 - Carte de la plage
 - Commentaires et observations supplémentaires ;
26. Le «Beach ID Form» propose d'inclure les éléments suivants :
- Nom de la plage ;
 - Code national de la plage ;
 - Pays ;
 - Date de l'enquête ;
 - Renseignements sur l'enquêteur (nom, numéro de téléphone, courriel) ;
 - Enquête précédente (jj/mm/aa) ;
 - Vous êtes-vous détourné de 100 mètres de la zone définie au départ (O/N ; le cas échéant, donnez les nouvelles coordonnées);
 - Conditions météorologiques (vent, pluie, tempête de sable, brouillard, marée haute, etc.);
 - Animaux échoués (O/N) ;
 - Décrire l'animal échoué ;
 - Animal échoué mort ou vivant (M/V) ;
 - Animal échoué emmêlé dans des déchets (O/N ; le cas échéant, spécifiez les déchets);
 - Tout facteur influençant l'enquête (préciser, p. ex., des pistes ou des véhicules sur la plage, etc.);
 - Tout déchet marin inhabituel et/ou toute charge de déchets marins inhabituelle (précisez);
 - Liste maîtresse des catégories convenues pour les plages (Catégories de la Liste maîtresse des déchets marins de l'IMAP: UNEP (DEPI)/ MED IG.22/ Inf.7 - Annexe VII), y compris le code PNUE, le nom général et le nombre total d'éléments enregistrés (par catégorie et par sous-catégorie), énumérés par matériau différent (niveau 1);
 - Granulés observés aux abords de la plage (O/N) ;
 - Commentaires et observations supplémentaires ;

[B] Déchets sur les fonds marins

27. Le Secrétariat doit élaborer un modèle de rapport comprenant des renseignements sur les données et les métadonnées fondées sur les caractéristiques convenues pour assurer l'harmonisation des données soumises et pour faciliter l'évaluation des déchets sur les fonds marins à l'échelle régionale. Les

éléments/caractéristiques énumérés ci-dessous pourraient être inclus dans les formulaires d'enquête correspondants pour évaluer les déchets sur les fonds marins:

- Pays ;
- Date (jj/mm/aa) ;
- Renseignements sur l'enquêteur (nom, numéro de téléphone, courriel) ;
- Zone (code EcAp) ;
- Intitulé de la campagne ;
- Nom du navire ;
- Numéro de trait ;
- Engrenages (chalut de fond, etc.) ;
- Vitesse (nœud) ;
- Ouverture du filet (m) (p. ex. Capteur de chalut SCANMAR ou SIMRAD);
- Taille du maillage de la trace (mm) ;
- Latitude (début et fin);
- Longitude (début et fin) ;
- Profondeur (début et fin) ;
- Durée du trait (minutes) ;
- Distance parcourue (kilomètres) ;
- Poids (total) de déchet par trait (kg) ;
- Poids (total) par catégorie et par sous-catégorie (kg) ;
- Liste maîtresse des catégories convenues pour les fonds marins (Catégories de la Liste maîtresse des déchets marins de l'IMAP: UNEP (DEPI)/ MED IG.22/ Inf.7 - Annexe VII), y compris le code PNUE, le nom général et le nombre total d'éléments enregistrés (par catégorie et par sous-catégorie), énumérés par matériau différent (niveau 1) ;
- Commentaires et observations supplémentaires (p. ex. tout déchet marin inhabituel)

28. Les étapes suivantes sont proposées pour l'établissement de modèles communs de données et de métadonnées sur les déchets marins sur les plages et sur le fond de la Méditerranée:

- a. Discussion relatives aux caractéristiques ou éléments correspondants lors de la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON) à Madrid (Espagne) du 28 février au 2 mars 2017 et demande de commentaires du CORMON au plus tard le 20 mars 2017;
- b. Le secrétariat élabore l'ébauche de modèle de données et de métadonnées sur les déchets marins à partager avec le CORMON (à l'aide du système INFO en ligne) pour obtenir d'autres commentaires et réactions avant le 15 avril 2017;
- c. La version finale des modèles de rapports sur les données et les métadonnées sera finalisée et présentée lors de la prochaine réunion des Point focaux du MED POL (mai 2017).